



REPUBLIQUE D'HAÏTI

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

Contribution Prévue Déterminée au niveau National

Septembre 2015

Sommaire

Préambule.....	ii
Tableau résumé de la Contribution d’Haiti	iii
1. Introduction	1
2. Méthodologie d’élaboration de la contribution d’haiti	1
3. Situation de référence des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en Haïti	2
1.1 Profil des émissions de GES d'Haiti	2
4. Contribution d’Haiti en matière d’atténuation	3
1.2 Hypothèses et approches méthodologiques	4
1.3 Equité et Ambition.....	5
5. Contribution en matière d’adaptation.....	5
5.2.- Priorités et Objectifs d'adaptation	6
6. Processus de Planification	6
7. Cadre institutionnel et moyens de mise en œuvre.....	6
8 Annexe	8
8.1 Mesures d'atténuation	8
Mesures d’atténuation conditionnelles.....	8
Mesures d’atténuation inconditionnelles.....	9
8.2 Mesures d'adaptation découlant du PANA.....	9

PRÉAMBULE

Nous sommes heureux de présenter la *Contribution Prévues Déterminées au niveau National (CPDN)* de la République d'Haïti qui donne des informations pertinentes sur l'effort proposé pour faire face aux aléas climatiques. Ce document fixe les orientations sur lesquelles reposeront les actions de l'Etat haïtien au cours des quinze prochaines années pour s'adapter aux changements climatiques et réduire de 31% ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) par rapport à un scénario tendanciel, d'ici à 2030. Avec cet effort, Haïti demeure l'un des pays du globe terrestre les moins émetteurs de GES.

L'élaboration de la CPDN découle d'un consensus fort entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé sur les objectifs à atteindre. De nombreux intervenants ont donc contribué à l'élaboration de ce document qui répond adéquatement aux besoins et aux intérêts du peuple haïtien et s'inscrit dans la droite ligne du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), du Plan Action National d'Adaptation (PANA) et de la Deuxième Communication Nationale sur les changements climatiques.

Les défis sont nombreux pour le gouvernement et le peuple haïtiens. Haïti doit prendre les mesures nécessaires pour, à la fois, propulser son développement, s'adapter aux changements climatiques et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, il nous paraît important de lier la lutte contre le réchauffement climatique à l'objectif de pays émergent d'ici à 2030 fixé dans le PSDH. Ainsi, notre CPDN est articulée autour de quelques enjeux qui nous paraissent prioritaires :

- la gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ;
- la gestion intégrée des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures ;
- la préservation et le renforcement de la sécurité alimentaire notamment par le développement de la bioéconomie ;
- la transition énergétique pour réduire la dépendance aux énergies fossiles ;
- l'information, l'éducation et la sensibilisation.

Les engagements pris dans la CPDN représentent un besoin en financement global de 25.387 milliards USD. Haïti s'attend donc à une véritable conjonction des efforts de la communauté internationale pour continuer à soutenir la lutte contre le changement climatique en vertu du principe « des responsabilités communes mais différenciées », consacré par la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Dominique PIERRE
Ministre de l'Environnement

TABLEAU RÉSUMÉ DE LA CONTRIBUTION D'HAÏTI

Périmètre	Territoire national
Année de référence	2000
Période de mise en œuvre	2016-2030
Type de contribution	Conditionnelle et inconditionnelle
Secteurs pris en compte	<p>Atténuation</p> <p>Energie, AFAT (Agriculture, Foresterie et Affectation des terres), Déchets.</p> <p>Adaptation</p> <p>Agriculture et sécurité alimentaire, Zones côtières, Ressources en eau, Habitat et aménagement du territoire, Santé, Education, Finances publiques.</p>
Gaz concernés	CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O.
Cible inconditionnelle	Réduire de 5% les émissions de GES par rapport au scénario de référence
Cible conditionnelle	Réduire de 26% les émissions de GES par rapport au scénario de référence
Besoins en financement pour la mise en œuvre	25.387 milliards USD (Atténuation: 8.773 milliards USD et Adaptation: 16.614 milliards USD)

1. INTRODUCTION

Conformément aux objectifs de son Plan Stratégique de Développement (2012-2030), et en ligne avec les stratégies nationales d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre (GES), la République d'Haïti communique sa Contribution Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN). Petit Etat Insulaire en Développement (PEID) situé dans la région des Caraïbes et seul PMA du continent américain, le pays est très vulnérable aux effets du dérèglement climatique exacerbés par la forte dégradation de son environnement et sa faible capacité de réponse. Les événements climatiques extrêmes (cyclones, sécheresses, inondations) constituent un frein de taille aux efforts de développement du pays. Il en résulte que la priorité d'Haïti est l'adaptation aux changements climatiques et la réponse aux pertes et dommages.

A travers cette Contribution, Haïti entend : (i) améliorer sa résilience face aux catastrophes liées au changement climatique ; (ii) répondre aux pertes et dommages causés par les phénomènes climatiques extrêmes et (iii) contribuer à l'effort mondial de limitation de l'augmentation de la température de la planète en dessous de 2°C.

Il s'agit pour le pays de s'engager résolument sur la voie d'un développement sobre en carbone et résilient aux changements climatiques, en limitant ses pertes récurrentes de PIB liées aux catastrophes climatiques, en augmentant le stock de carbone et en diminuant sa dépendance énergétique aux énergies fossiles.

2. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DE LA CONTRIBUTION D'HAÏTI

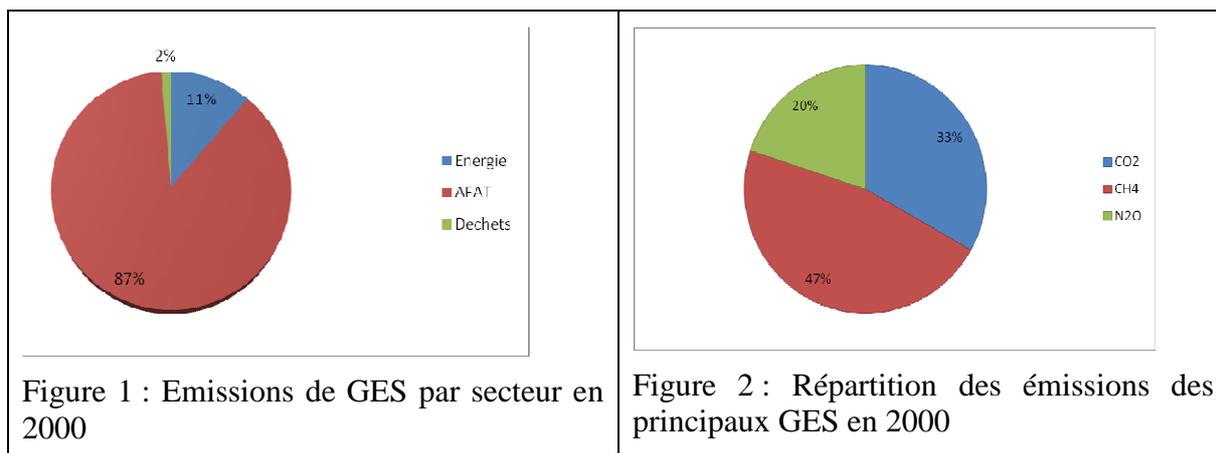
L'élaboration de la Contribution d'Haïti est le fruit d'un large processus de concertation. La démarche participative adoptée a permis de :

- passer en revue les principaux documents stratégiques nationaux: Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH), Plan d'Action National d'Adaptation (PANA), 1^{ère} et 2^{ème} Communications nationales sur les changements climatiques, Feuille de route pour un système énergétique durable en Haïti, Politique du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) pour l'aménagement des bassins versants, Stratégie de Montage de l'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP), Plan de relance de la filière café, Profil climatique d'Haïti, Scaling-up Renewable Energy Program (SREP), Programme Pilote sur la Résilience Climatique (PPCR);
- consulter les parties prenantes (ministères sectoriels, société civile, secteur privé, agences de développement etc.) pour définir les priorités du pays en matière d'adaptation ainsi que le niveau d'ambition en matière d'atténuation et ;
- valider les choix arrêtés dans quatre (4) ateliers régionaux (nord, centre, sud et îles adjacentes).

3. SITUATION DE RÉFÉRENCE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) EN HAÏTI

1.1 PROFIL DES ÉMISSIONS DE GES D'HAÏTI

Selon le dernier inventaire des GES réalisé¹, Haïti n'a émis que 7,832 Mt d'eqCO₂ en l'an 2000. La population était de 8.578 millions d'habitants et le PIB de 3357.89 millions de dollars US. Le profil des émissions par secteur et par les principaux gaz est présenté dans les figures ci-dessous.



Entre 1995 et 2000, les émissions haïtiennes de GES ont crû de 20% soit un rythme de 3.1% par an (voir Figure 3). Sur cette période, la population et le PIB ont augmenté respectivement de 1.9% et de 4%.

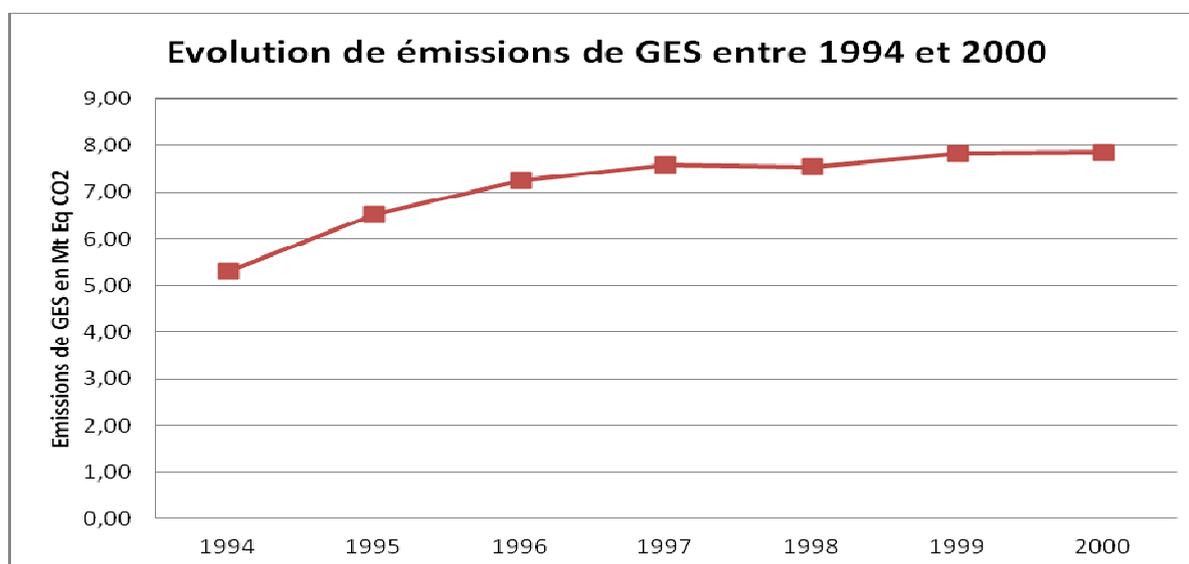


Figure 3: Evolution des émissions de gaz à effet de serre en Haïti de 1994² à 2000

1 2^{ème} communication nationale sur les changements climatiques (2013)

2 Dans la Deuxième communication nationale d'Haïti, les émissions liées au secteur de l'Energie de 1994, année d'embargo sur les produits pétroliers, ont été approximées à partir des données de 1995. C'est pourquoi on ne considère pas 1994 dans l'analyse de la croissance des GES.

4. CONTRIBUTION D'HAÏTI EN MATIÈRE D'ATTÉNUATION

En matière d'atténuation, la République d'Haïti compte réduire ses émissions de 31% par rapport au scénario de développement tendanciel, représentant en valeur absolue 45.24 Mt éq-CO₂. Cet effort, illustré dans la figure 4, est réparti comme suit :

Objectif inconditionnel	Réduction des émissions de 5% par rapport au scénario de référence à l'horizon 2030, soit un cumul de 10 Mt éq-CO ₂ .
Objectif conditionnel	Réduction des émissions de 26% supplémentaires par rapport scénario de développement tendanciel à l'horizon 2030, soit un cumul de 35.24 Mt éq-CO ₂ .

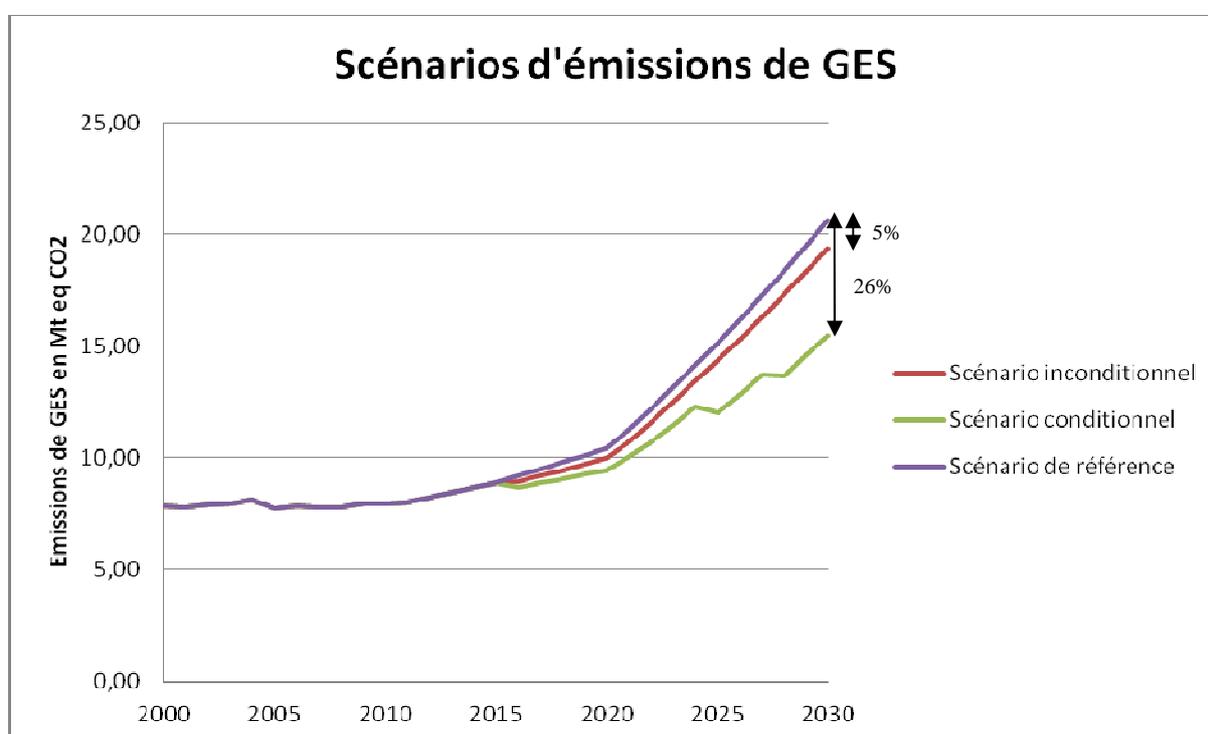


Figure 4: Différents scénarios d'émissions de GES de 2000 à 2030

Les activités relatives aux scénarios conditionnels et inconditionnels sont présentées en annexe.

1.2 HYPOTHÈSES ET APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES

Période	2016- 2030
Approche adoptée	Approche mixte basée à la fois sur résultats et actions.
Type de contribution	Réduction des émissions de GES par rapport au scénario de développement tendanciel à travers notamment des projets d'énergies renouvelables et de séquestration de carbone.
Périmètre	Territoire national
Gaz à effet de serre ciblés	Dioxyde de carbone (CO ₂), méthane (CH ₄), protoxyde d'azote (N ₂ O)
Secteurs couverts	<p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande d'énergie (ménages, industries, transport durable et commerce) ▪ Offre d'énergie (forêt de production de bois-énergie, production de charbon de bois, production d'électricité) <p>Agriculture, Forêt et changement d'affectation des terres (AFAT)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de pâturage par des légumineuses ▪ Parcs nationaux forestiers ▪ Boisement et reboisement ▪ Agroforesterie <p>Déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Déchets solides municipaux
Scénario de développement tendanciel (Business Usual) As	Ce scénario prend en compte les politiques et stratégies en place traduites dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH)- Haïti émergent 2030.
Scénarios d'atténuation	Les scénarios d'atténuation, tant inconditionnel que conditionnel, seront mis en œuvre à travers les projets cités au tableau 1 en annexe.
Potentiel de réchauffement global (PRG) 100 ans réf. IPCC version révisée 96	Les valeurs utilisées sont celles recommandées par le Groupe Intergouvernemental des Experts sur l'évolution du Climat (GIEC) selon la décision 17/CP.8 de la CCNUCC, pour la préparation des inventaires nationaux des Gaz à Effet de Serre (GES). PRG CO ₂ =1 PRG CH ₄ = 21 PRG N ₂ O =310
Méthodologie pour l'estimation des émissions	<p>L'inventaire des GES de 2000 a été réalisé suivant les lignes directrices du GIEC 1996, version révisée.</p> <p>Les scénarios d'émissions ont été élaborés à partir du <i>logiciel Long range Energy Alternatives Planning System (LEAP)</i> pour le secteur de l'énergie. Ils se reposent sur les données d'activités, les projections de population et les perspectives macroéconomiques et sectorielles prévues dans le plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH)- Haïti émergent 2030.</p> <p>Les émissions du secteur AFAT ont été estimées à partir de l'outil EX-ACT, version 4 et celles des déchets suivant les lignes directrices du GIEC 1996, version révisée.</p>
Marché du carbone	La République d'Haïti envisage d'accéder aux marchés du carbone pour financer une partie des mesures conditionnelles de sa Contribution.

1.3 ÉQUITÉ ET AMBITION

En 2000, les émissions de GES en Haïti n'ont représenté que 0.03 % de l'ensemble des émissions mondiales. Les émissions per capita calculées pour la même année étaient de 0.91 TCO₂eq. Malgré son statut de seul Pays Moins Avancé (PMA) de l'hémisphère américain et de Petit Etat Insulaire en Développement fortement victime des catastrophes liées au climat, la République d'Haïti croit fermement au principe de *responsabilités communes mais différenciées* et veut participer à l'effort mondial de réduction des émissions pour atteindre les objectifs de limitation du réchauffement global en deçà des 2°C. Au terme de cette contribution, le pays veut réduire ses émissions de 31% par rapport au scénario de référence. Cependant compte tenu des capacités limitées du pays, l'atteinte de cet objectif ambitieux en rapport à son potentiel d'atténuation nécessite le support financier, technique et technologique de la communauté internationale.

5. CONTRIBUTION EN MATIÈRE D'ADAPTATION

Haïti, située dans le bassin caribéen, se trouve exposée à beaucoup de phénomènes liés au climat. Les variations du régime pluviométrique, de la température, de la fréquence des tempêtes tropicales sont parmi tant d'autres signaux climatiques observés à travers le pays.

Les scénarios établis en Haïti montrent d'ici à 2030 un accroissement de la température (de 0.8°C à 1°C), une diminution de la pluviosité annuelle de 6 à 20%, un décalage de la saisonnalité des pluies et une augmentation du niveau moyen de la mer. En 2014, Haïti a été classée au quatrième rang mondial de vulnérabilité aux effets des changements climatiques³.

Au cours des dix dernières années, le pays a souvent été victime des perturbations du climat qui se manifestent surtout par un changement du régime hydrique des bassins versants, l'augmentation des périodes de sécheresses et des pertes en vies humaines dues aux inondations provoquées par les tempêtes tropicales. Les coûts cumulés des impacts du dérèglement du climat sans prendre de mesures préventives sont estimés à 1,8 milliards USD et à 77 millions USD en prenant des mesures d'adaptation à l'horizon 2025⁴.

Compte tenu des différents impacts observés et anticipés, des mesures ont été prises pour augmenter la résilience du pays aux impacts des phénomènes extrêmes liés au climat. Ainsi, en 2006, Haïti a élaboré son Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) et met en œuvre un ensemble d'activités découlant du PANA et son Programme Pilote sur la Résilience Climatique (PPRC). De même des efforts d'aménagement du territoire sont en cours pour diminuer la vulnérabilité du pays. Les mesures n'ont néanmoins pas l'ampleur et l'intensité nécessaires pour répondre aux besoins nés des changements en cours notamment en matière de démographie et d'écosystèmes.

Les différentes actions prioritaires identifiées dans le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) ne sont pas toutes mises en œuvre à cause d'un manque de financement et de la faible capacité des institutions publiques. L'accès difficile au financement et aux ressources technologiques appropriées, l'inexistence de cadre réglementaire et législatif en matière d'adaptation au changement climatique constituent autant d'obstacles à la réalisation des activités prévues. En ce sens, le pays a besoin d'un renforcement de capacité technique et institutionnel et d'un soutien technologique et financier pour franchir ces barrières.

³ L'Atlas des Changements climatiques et des risques environnementaux de Maplecroft

⁴ Estimation des coûts des impacts du changement climatique en Haïti (MDE, 2015)

5.2.- PRIORITÉS ET OBJECTIFS D'ADAPTATION

Les priorités du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques sont :

- La gestion intégrée des ressources en eau et des bassins versants ;
- La gestion intégrée des zones côtières et la réhabilitation des infrastructures ;
- La préservation et le renforcement de la sécurité alimentaire ;
- L'information, l'éducation et la sensibilisation.

Aux termes de cette contribution, Haïti s'engage d'ici 2030 à:

- Intégrer dans les stratégies sectorielles de développement les effets des changements climatiques ;
- Aménager les 15 bassins versants stratégiques les plus vulnérables aux événements climatiques extrêmes suivant le schéma d'aménagement du territoire ;
- Protéger les zones côtières face aux impacts des changements climatiques ;
- Développer la bio-économie, l'agriculture climato-intelligente et biologique.

6. PROCESSUS DE PLANIFICATION

Pour la mise en œuvre de sa CPDN, le pays entend définir au cours de la période 2016-2020:

- Sa Politique Nationale sur les Changements Climatiques ;
- Son Plan National d'Adaptation (PNA) ;
- Son Plan de réponse aux pertes et dommages climatiques ;
- Ses Plans d'aménagement du territoire par région ;
- et sa Politique Nationale Forestière.

Par ailleurs pour cette période, le pays vise à:

- Réviser son cadre institutionnel et légal par rapport aux objectifs de la contribution ;
- Mettre en place le système MRV et les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN).

7. CADRE INSTITUTIONNEL ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Le cadre institutionnel existant pour la mise en œuvre des actions dans le domaine des changements climatiques repose essentiellement sur le Ministère de l'Environnement à travers sa direction de lutte contre les changements climatiques. Pour la mise en œuvre de la CPDN, le chef du gouvernement haïtien affirmera son leadership sur le dossier et la coordination sera assurée par le Ministère de l'Environnement en collaboration directe et continue avec le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) qui sera mis en place. Ce comité sera constitué des représentants des ministères sectoriels, des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé et aura pour mandat d'assurer le pilotage, le suivi et le rapportage des activités de l'engagement d'Haïti. L'aspect genre sera pris en compte dans tout le processus d'implémentation de la CPDN.

L'enveloppe financière globale pour la mise en œuvre des actions prévues dans cette contribution est évaluée à **25.387 milliards USD** dont 16.614 milliards USD pour les actions d'adaptation et 8.773 milliards USD pour les actions d'atténuation. Les mesures d'atténuation conditionnelles et inconditionnelles représentent respectivement des montants de 7.999 milliards USD et 773.519 millions USD. Cela nécessitera:

- l'accès direct au Fonds Vert pour le Climat (GCF - Green Climate Fund) et aux autres fonds pour les mesures d'atténuation conditionnelles et les activités liées à l'adaptation (annexe 8.2) notamment l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National d'adaptation ;
- l'accès aux différents mécanismes de marchés comme la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation (REDD+) et le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) ;
- un renforcement des capacités institutionnelles ;
- des transferts de technologie s'appuyant sur des évaluations de besoins en technologie (EBT).

La République d'Haïti appelle à la création d'un fonds d'urgence en faveur des Petits Etats Insulaires en Développement (PEID) et des PMA leur permettant de prendre des mesures post-urgence suite aux catastrophes liées au dérèglement climatique. Elle souhaite par ailleurs la mise en place, dans le nouveau régime climatique post 2020, d'un mécanisme international de réduction d'émissions à l'instar du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) guidé par des principes d'intégrité environnementale, de transparence et d'absence de double-comptage. Haïti est favorable à la mise en place rapide d'un tel marché afin de mobiliser le potentiel même avant 2020.

8 ANNEXE

8.1 MESURES D'ATTÉNUATION

Mesures d'atténuation conditionnelles

Secteur	Objectifs stratégiques/opérationnels
Energie	<ul style="list-style-type: none">▪ Augmenter à 47% la part des énergies renouvelables dans le système électrique haïtien d'ici 2030 (hydro 24.5%, éolien 9.4%, solaire 7.5%, biomasse 5.6%)▪ Installer à l'horizon 2030 (4 Parcs Eoliens : 50 MW, Hydroélectricité : 60MW additionnels, Parcs solaires : 30 MW, Biomasse : 20 MW)▪ Réduire la consommation de bois-énergie de 32% d'ici à 2030▪ Mettre en place de forêts énergétiques bien gérées (10 000 ha d'ici 2030)▪ Elaborer et mettre en œuvre les MAAN du secteur du transport▪ Promouvoir l'utilisation de réchauds éco énergétiques en remplacement des foyers traditionnels (gain d'énergie de 25-30% par réchaud).▪ Améliorer l'efficacité énergétique des fours de production de charbons de bois (faire passer les rendements de 10- 15% à 30-45%).▪ Diffuser 1 000 000 lampes à basse consommation pour la substitution des ampoules à incandescence.
AFAT	<ul style="list-style-type: none">▪ Planter 137.500 ha de forêt d'ici à 2030 en privilégiant les espèces locales dont 100.000 ha de manière conditionnelle entre 2020 et 2030.▪ Protéger et conserver les parcs nationaux forestiers existants (10 500 ha) d'ici 2030.▪ Protéger, conserver et étendre des forêts de mangroves existantes (19 500ha) d'ici 2030.▪ Restaurer, valoriser et étendre des systèmes agroforestiers existants (au moins 60.000 ha additionnels entre 2020 et 2030).▪ Améliorer la qualité du pâturage en particulier du cheptel bovin avec des légumineuses.▪ Préserver les aires marines protégées (AMP) du pays.
Déchets	Définir et mettre en œuvre une Politique Nationale de Gestion des déchets solides (Plans de gestion suivant le modèle 5RVE : Réduction à la source, Récupération, Réemploi, Recyclage, Réutilisation, Valorisation et Enfouissement).

Mesures d'atténuation inconditionnelles

Secteur	Objectifs stratégiques/opérationnels
Energie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Installer à l'horizon 2020, 37.5 MW additionnels d'hydroélectricité ▪ Contrôler, réglementer l'importation des véhicules usagés.
AFAT	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Protéger et conserver les parcs nationaux forestiers existants (10 500ha) d'ici 2030. ▪ Protéger et conserver les forêts de mangroves existantes (10 000ha) d'ici 2030. ▪ Boiser/reboiser: plantation de 2500ha de forêt par an de 2016 – 2030 ▪ Protéger des aires marines protégées (AMP) dans la côte sud d'Haïti

8.2 MESURES D'ADAPTATION DÉCOULANT DU PANA

Secteurs/ zones vulnérables	Besoins d'adaptation
Agriculture et Sécurité Alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement de cultures et utilisation des techniques agricoles adaptées au changement climatique. ▪ Conservation des ressources génétiques agricoles. ▪ Développement de l'aquaculture. ▪ Conservation et régénération des sols. ▪ Techniques plus efficaces d'utilisation des ressources en eau. ▪ Cultures résistantes à la sécheresse adaptées au contexte haïtien. ▪ Réduction des risques de désastres dans les parties les plus vulnérables aux sécheresses. ▪ Développement de cultures adaptées à l'eau salinisée. ▪ Techniques de génie rural valorisant les matériaux et main d'œuvre locaux. ▪ Développement de l'énergie thermique des mers pour la production d'eau douce. ▪ Développement de Technologies pour la conservation, la transformation et la valorisation des produits agricoles; ▪ Renforcement des systèmes de surveillance météorologique et de prévision des rendements agricoles.
Zones côtières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement d'une stratégie nationale visant l'adaptation des zones côtières face aux impacts des changements climatiques. ▪ Planification pour protéger et relocaliser les infrastructures à risque face aux impacts des changements climatiques.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduction des risques de désastres dans les zones les plus vulnérables aux inondations, et intégration de migrations (internes et internationales) et réimplantation planifiée de communautés comme stratégie d'adaptation. ▪ Mise en place d'infrastructures résilientes aux évènements climatiques adverses. ▪ Etudes coûts-bénéfices de la relocalisation et réimplantation planifiée de communautés. ▪ Adoption de mesures de protection, conservation et gestion durable des écosystèmes de mangroves. ▪ Surveillance côtière, gestion durable de la pêche. ▪ Amélioration de l'autonomie et de la sécurité des petits bateaux de pêche. ▪ Conservation et protection de la biodiversité marine et des récifs coralliens. ▪ Appui à la gestion communautaire des aires marines protégées.
Ressources en eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approvisionnement en eau des communautés par la construction de barrages, citernes familiales, impluviums, lacs collinaires... ▪ Elaboration d'un Atlas des ressources en eau dans un système d'information géographique. ▪ Protection physique et administrative (arrêtés communaux) des sources en eau. ▪ Amélioration du remplissage des nappes phréatiques par des activités de reboisement, barrières physiques (murs secs) et biodynamiques (haies vives) dans les zones de captation.
Bassins versants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Restauration des stations hydrométéorologiques des bassins versants stratégiques d'Haïti. ▪ Renforcement des capacités des comités de gestion des bassins versants. ▪ Aménagement de 15 bassins versants stratégiques à partir des plans de cogestion établis. ▪ Reboisement des zones amont. ▪ Développement d'initiatives liées au paiement pour des services écosystémiques dans les bassins versants. ▪ Régulation du débit des cours d'eau, protection et restauration des sols.
Etablissements humains	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaboration et mise en œuvre de Plans d'urbanisme et de Développement Durable des villes à risques d'inondation, en incluant les mouvements et déplacements internes de la population et la réduction de risques de désastres dans les zones les plus vulnérables.

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise à jour du Plan National de Gestion des Risques et Désastres (PNGRD) intégrant les risques liés au Changement climatique. ▪ Renforcement du Système National de Gestion des risques et des Désastres. ▪ Renforcement des systèmes d'alerte précoce aux catastrophes naturelles. ▪ Elaboration et mise en œuvre des plans de gestion de risques et désastres au niveau local dans les villes les plus importantes/vulnérables. ▪ Renforcement des normes de construction.
Education	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production, communication et diffusion des connaissances liées aux changements climatiques, y inclus les migrations (écoles primaires, secondaires et Universités). ▪ Sensibilisation au niveau national sur les causes et les effets des changements climatiques et les stratégies d'adaptation. ▪ Renforcement de la Direction Changement Climatique du Ministère de l'Environnement.
Santé publique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration de l'accès à l'eau potable pour prévenir les maladies d'origine hydrique. ▪ Amélioration de l'accès aux soins de santé. ▪ Mise en place d'un système de surveillance dans les périphéries des zones de forage. ▪ Prise en compte du changement climatique dans la planification et la mise en œuvre des projets de santé au niveau national et local.
Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appui au secteur des assurances pour la prise en charge des pertes issues des désastres naturels et climatiques. ▪ Adoption de mesures d'incitations fiscales favorisant les énergies renouvelables, la production locale notamment la bio économie. ▪ Soutien aux finances publiques en élaborant et en mettant en œuvre une stratégie de gestion financière des risques de désastres/ risques climatiques. ▪ Développement et fortification des instruments financiers qui permettent d'augmenter la capacité de mobiliser des ressources à la suite des catastrophes naturelles et de réduire la volatilité budgétaire qu'impliquent ces dernières. ▪ Augmentation de la résilience de l'investissement public en améliorant la compréhension et l'évaluation des risques posés par les menaces climatiques.